



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Lundi 11 juillet 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCACTION</b>	
Date	05/07/2011
Affichage	05/07/2011

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe.

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

**Etaient Représentés :**

NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno  
BRUNET Pascale pouvoir à PEYTHIEU Eric  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe  
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

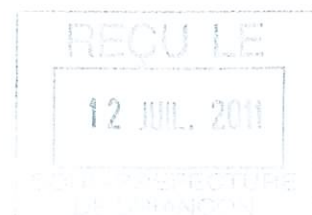
**THEME : FINANCES 1**

**OBJET : INFORMATION SUR  
L'AVIS RENDU LE 22/06/2011 PAR  
LA CHAMBRE REGIONALE DES  
COMPTES DE P.A.C.A. SUR LE  
BUDGET PRIMITIF 2011 VOTE LE  
29 AVRIL 2011**

**Absents-Excusés :**

NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny,  
RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ESCALLIER  
Karine, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard,  
ROUBAUD Sabin

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

L'article L. 1612-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération.*

*La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes.*

*Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'Etat dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite ».*

Saisie par Madame la Préfète du déséquilibre budgétaire voté lors du budget primitif 2011, la Chambre régionale des Comptes a rendu son avis et ses préconisations le 22 juin 2011.

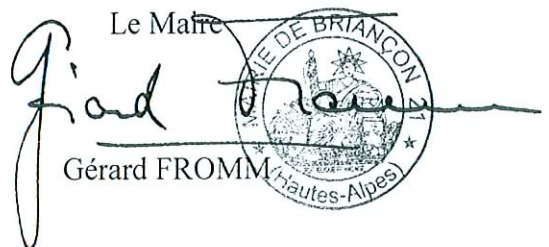

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 du CGCT selon lequel « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'Etat en application des dispositions du présent chapitre* », il convient que le Conseil Municipal prenne acte de son information relative à l'avis formulé par la Chambre Régionale des Comptes de Provence Alpes Côte d'Azur, avis joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de l'information relative à l'avis émis par la Chambre Régionale des Comptes de Provence Alpes Côte d'Azur, avis qui restera annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

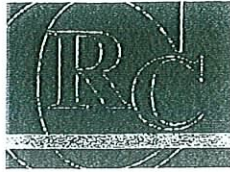
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 12 JUL. 2011

PUBLIÉ LE 12 JUL. 2011

NOTIFIÉ LE



Chambre régionale des comptes  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Commune de BRIANÇON

(Hautes-Alpes)

Saisine n° 2011-0244

ARTICLE L. 1612-5  
du code général des collectivités territoriales

Séance du 22 juin 2011

## A V I S

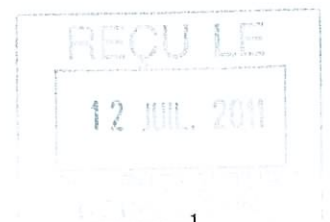
### 1 PROCEDURE

Par un courrier du 24 mai 2011, enregistré au greffe de la chambre le 26 mai 2011, la préfète des Hautes Alpes a saisi la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur du budget primitif 2011 de la commune de Briançon, en application des articles L. 1612-4 et L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans son courrier la préfète indique que « *le budget prévisionnel de cette commune est (...) à nouveau présenté en déséquilibre et en déficit* » et qu'elle saisit donc la chambre « *en vertu des dispositions des articles L. 1612-4 et L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales afin (qu'elle constate) le déséquilibre et le déficit du budget primitif 2011 de cette collectivité et (qu'elle préconise) les mesures correctives nécessaires au rétablissement de cette situation.* »

Par lettre en date du 27 mai 2011, le président de la chambre a informé le maire de la commune de Briançon, Monsieur Gérard Fromm, de cette saisine, et l'a invité à faire connaître ses observations.

Ce dernier les a présentées dans un courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2011 ainsi qu'oralement au cours d'une réunion qui s'est tenue à la Mairie de Briançon le 14 juin 2011. Elle a donné lieu à la communication de documents.



## 2 RECEVABILITE DE LA SAISINE

Aux termes de l'article L. 1612-4 du CGCT « *le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.* »

L'article L. 1612-5 du CGCT indique pour sa part que « *lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération.* »

Le budget primitif (BP) 2011 de la commune de Briançon a été voté le 29 avril 2011 et a été réceptionné à la préfecture le 4 mai 2011. La préfète a saisi la chambre le 26 mai 2011, soit dans les délais imposés par l'article L. 1612-5 du CGCT.

Conformément aux recommandations de la chambre dans son avis du 12 août 2010, le compte administratif (CA) 2010 était approuvé lorsque le conseil municipal a adopté le BP 2011. Ce dernier reprend donc les résultats de l'exercice 2010.

Sur ces bases, le BP 2011 (budget principal) de Briançon se présente ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	
Charges à caractère général	3 669 410	1 770 427	Produits des services et du domaine
Charges de personnel	6 697 349	13 427 630	Impôts et taxes
		5 451 324	Dotations et participations
Autres charges de gestion courante	5 256 846	729 627	Autres produits de gestion courante
Charges financières	2 914 000	255 835	Produits financiers
Charges exceptionnelles	67 013	40 770	Produits exceptionnels
Atténuation de produits (014)	85 000	166 500	Atténuation de charges (013)
Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	3 251 866	99 371	Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)
<b>Total fonctionnement</b>	<b>21 941 484</b>	<b>21 941 484</b>	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes	
Immobilisations incorporelles (20)	185 918	2 303 748	Subventions d'investissement (13)
Subventions d'équipement versées (204)	12 000	5 000	Emprunts et dettes assimilées (16)
Immobilisations corporelles (21)	929 790	4 338 709	Dotations et fonds divers (10)
Immobilisations en cours (23)	4 122 892	104 739	Immobilisations en cours (23)
Emprunts et dettes assimilées (16)	2 245 000	844 380	Produits des cessions d'immo. (024)
Participations et créances rattachées(26)	9 390		
Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	99 371	3 251 866	Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)
Opérations d'ordre patrimoniales (041)	3 112 618	3 112 618	Opérations d'ordre patrimoniales (041)
		338 353	Solde de la section d'inv. reporté (001)
Restes à réaliser 2010	7 292 487	2 246 390	Restes à réaliser 2010
<b>Total investissement</b>	<b>18 009 466</b>	<b>16 545 803</b>	
<b>Déséquilibre d'investissement</b>		<b>-1 463 663</b>	

Le BP 2011 voté présente un déséquilibre de 1 463 663 € au niveau de la section d'investissement, qui justifie à lui seul la saisine de la préfète, laquelle n'est d'ailleurs motivée que par l'existence de ce déséquilibre.

La chambre constate donc que la saisine de la préfète respecte les conditions de délais et de fond posées par l'article L. 1612-5 du CGCT et qu'elle est dès lors recevable.

### 3 RAPPEL DE LA PRECEDENTE SAISINE SUR LE BP 2010

Le BP 2010 voté l'année dernière par le conseil municipal présentait au niveau de sa section d'investissement un déséquilibre apparent de 7 755 264 € (pour un budget de fonctionnement de 22,5 M€). La chambre avait donc déjà été saisie de ce budget déséquilibré.

La chambre avait alors constaté l'existence d'un déséquilibre réel après s'être assurée de la sincérité des inscriptions de dépenses et de recettes.

Après avoir procédé à un certain nombre de corrections et de validations, principalement en dépenses et en recettes d'investissement, la chambre avait constaté l'existence d'un déséquilibre réel à hauteur de 4 736 083 €, toutes sections confondues.

Afin de rétablir l'équilibre du budget, la chambre avait ensuite proposé à la commune d'économiser 1,1 M€ (5 %) en dépenses de fonctionnement.

Elle avait également considéré qu'il était envisageable de diminuer les dépenses d'investissement de 1 M€, soit, déduction faite des subventions afférentes aux opérations ainsi supprimées, une économie nette estimée à 700 K€.

Au terme de ces corrections et propositions de redressement, le budget primitif 2010 présentait, selon la chambre, un déséquilibre de 2 936 083 €, toutes sections confondues.

Compte tenu du contexte particulier de Briançon, la chambre avait alors proposé, « à titre exceptionnel, de ne pas chercher à satisfaire pour le budget 2010 à la règle de l'équilibre budgétaire posée par l'article L. 1612-4 du CGCT, mais de projeter sur les deux exercices suivants, 2011 et 2012, les mesures nécessaires au rétablissement complet de l'équilibre budgétaire de la commune ».

Saisi de cet avis, le conseil municipal de Briançon avait décidé le 5 août 2010 d'opérer d'autres corrections qui eurent pour effet de ramener le déséquilibre global de 2,9 M€ (budget proposé par la CRC) à un peu plus de 2 M€.

Dans son deuxième avis, rendu le 12 août 2010, la chambre avait constaté, sur ces bases, que le conseil municipal avait pris, à la suite de son premier avis, « les mesures suffisantes pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire de la commune dans le cadre pluriannuel admis » par la CRC.

## 4 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Suivant les recommandations de la chambre, le compte administratif 2010 a été adopté par le conseil municipal avant le vote du budget primitif 2011, le 29 avril 2011.

### 4-1 LE RESULTAT

Après intégration du résultat 2009 reporté ainsi que des dépenses et recettes 2010 restant à réaliser, le résultat de clôture 2010 apparaît, toutes sections confondues, déficitaire de 606 336 € (2,45 % des produits de fonctionnement). Plus précisément, la section de fonctionnement présente un excédent de 4 081 406 € et la section d'investissement un besoin de financement de 4 707 745 €.

#### *Résultat 2010 du budget principal*

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	7 952 925,59	24 725 899,25	32 678 825,14
Dépenses	6 746 327,95	22 155 310,77	28 901 638,72
<b>Résultat propre à 2010</b>	<b>1 206 597,64</b>	<b>2 570 588,78</b>	<b>3 777 186,42</b>
+ résultat reporté 2009	- 868 245,56	1 510 819,77	642 574,21
<b>+solde des restes à réaliser 2010</b>	<b>- 5 046 097,00</b>	0,00	<b>- 5 046 097,00</b>
<b>= résultat clôture 2010 (y.c RAR)</b>	<b>- 4 707 744,92</b>	<b>4 081 408,55</b>	<b>- 606 336,37</b>

Le budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement (créé en 2010) a, quant à lui, dégagé un excédent de clôture, toutes sections confondues, de 126 435,27 € (pour 332 K€ de recettes de fonctionnement).

### 4-2 L'ANALYSE FINANCIERE DU RESULTAT 2010

Le résultat 2010 doit être corrigé de l'aide exceptionnelle de 2 M€ attribuée par l'Etat à la commune en fin d'année, dans le cadre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées (FSCT)<sup>1</sup>. Il convient de noter que cette recette de fonctionnement a été versée sans contrepartie en dépenses ce qui accentue son caractère exceptionnel.

L'analyse qui suit tient donc compte du nécessaire retraitement de ces 2 M€ ainsi que des autres éléments exceptionnels qui ont affecté de façon significative les exercices 2009 et 2010.

<sup>1</sup> Circulaire n°10C/B/09/24084/C du 12 novembre 2009 relative au fonds de soutien des communes touchées par le redéploiement territorial des armées.

## Calcul de l'autofinancement

	2007	2008	2009	2010	var 2010/2009
Contributions directes	8 292 015	8 671 449	9 053 520	9 280 678	2,51%
Autres impôts et taxes	3 919 159	3 799 800	3 844 852	3 805 417	-1,03%
DGF	4 826 241	4 713 878	4 596 214	4 773 886	3,87%
Autres dotations subv. et participations	1 114 528	1 027 251	771 558	800 513	3,75%
Produits des services et du domaine	1 786 071	1 848 095	1 836 321	1 925 412	4,85%
Autres recettes	861 501	831 555	850 304	930 193	9,40%
<b>Produits de gestion</b>	<b>20 799 516</b>	<b>20 892 028</b>	<b>20 952 770</b>	<b>21 516 099</b>	<b>4,69%</b>
Charges de personnel	6 322 431	6 599 857	6 349 115	6 431 491	1,30%
Charges à caractère général	4 674 963	4 059 248	3 629 208	3 317 787	-8,58%
Subventions	2 807 991	2 641 026	2 621 034	2 664 836	1,67%
Autres charges	2 380 153	2 602 629	2 910 931	2 412 436	-17,12%
<b>Charges de gestion</b>	<b>16 185 538</b>	<b>15 902 760</b>	<b>15 510 287</b>	<b>14 826 551</b>	<b>-4,41%</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>4 613 978</b>	<b>4 989 268</b>	<b>5 442 482</b>	<b>6 689 548</b>	<b>22,91%</b>
Transferts de charges					
Produits financiers	400 050	356 796	255 845	255 834	0,00%
Charges financières					
Intérêts des emprunts	3 955 614	3 948 651	3 592 757	2 955 300	-17,74%
Produits exceptionnels	4 013 329	1 100 718	3 609 179	895 640	-75,18%
Charges exceptionnelles	3 943 560	937 102	3 728 875	978 579	-73,76%
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	1 449 279	1 299 849	962 883	3 215 049	233,90%
Reprises sur Amortissements et Provisions	900	113 000	0		
<b>Resultat de fonctionnement</b>	<b>-320 195</b>	<b>374 181</b>	<b>1 022 992</b>	<b>692 095</b>	<b>37,35%</b>
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>1 104 031</b>	<b>1 507 583</b>	<b>1 985 874</b>	<b>3 718 362</b>	<b>87,24%</b>
Amortissement du capital de la dette	2 393 899	1 719 795	3 158 753	5 292 314	67,54%
<i>dont dette bancaire</i>	1 550 612	1 607 913	1 728 568	2 059 396	19,14%
<b>Capacité d'autofinancement disponible</b>	<b>-1 289 868</b>	<b>-212 212</b>	<b>-1 172 879</b>	<b>-1 573 952</b>	

Source : CRC- Delphi

### Retraitements opérés :

#### Au titre de 2009 :

- La ville de Briançon a reçu 1 458 071 € sur le compte 7475 « groupement de collectivités » - Autres dotations- de la part du SIVU Briançon- Cervières au titre de la redevance pour mise à disposition de la microcentrale électrique du Randon. Cette redevance a été capitalisée sur le seul exercice 2009 alors qu'elle couvre 12 années, soit la période 2009- 2021.  
La fraction annuelle de cette redevance (121 506 €) a donc été reimputée sur les exercices 2009 et 2010, soit les retraitements suivants :
  - soustraction de 1 336 565 € (1 458 071 – 121 506) sur l'exercice 2009
  - ajout de 121 506 € sur l'exercice 2010
- La ville a versé en 2009 à la SAUR une indemnité de 4 256 473 € suite au protocole transactionnel signé avec cette société afin de mettre fin au contentieux résultant de la nullité des conventions d'affermage des services de l'eau et de l'assainissement. L'indemnité a été financée par une reprise sur provision à hauteur de 1 406 371 € et par un emprunt de 2 910 000 €. La charge financée par l'emprunt a été étalée par une opération comptable de transfert de charges (compte 797).  
La neutralisation de cette charge exceptionnelle a conduit aux retraitements suivants :
  - soustraction de 4 256 473 € sur le poste de charges exceptionnelles (cpt 67)
  - soustraction des 2 910 000 € de transfert de charges (cpt 79)
  - soustraction de 1 406 371 € de reprise sur provision (cpt 7875)

#### Au titre de 2010 :

- soustraction de 2 000 000 € en produits exceptionnels, correspondants à la subvention de l'Etat (cpt 774).

## L'excédent brut de fonctionnement

L'amélioration des conditions d'exploitation s'est nettement accélérée en 2010 avec un excédent brut de fonctionnement en progression de 23 %, après une augmentation respective de + 8 % et + 9 % en 2008 et en 2009.

L'excédent brut de fonctionnement représente ainsi 31 % des produits de fonctionnement, soit un taux environ deux fois plus important que la moyenne de la strate<sup>2</sup>.

Les produits de gestion sont globalement en hausse de 2,7 %, grâce à l'augmentation des produits des impôts directs (+ 2,5 %, sous l'effet de la bonne tenue des bases de taxe d'habitation et de taxes foncières), et de la DGF<sup>3</sup> (+ 3,9 %, en raison notamment de la DSU<sup>4</sup> et la DNP<sup>5</sup> auxquelles la commune est redevenue éligible en 2010).

Les charges affichent de leur côté une baisse globale de 4,4 %. Avec une augmentation de 1,3 %, les charges de personnel sont maîtrisées, et des économies ont été dégagées sur les charges à caractère général, qui, après retraitement d'éléments conjoncturels<sup>6</sup>, sont en baisse de 1,7 %.

## Le résultat de fonctionnement

Il convient de noter la baisse importante des charges d'intérêts d'emprunt (- 17 %) sous l'effet de la baisse des taux monétaires.

Néanmoins, sans l'aide exceptionnelle de l'Etat, le résultat de fonctionnement est en recul par rapport à 2009 (+ 692 095 € contre + 1 022 992 €), en raison de la dotation aux provisions réalisée à hauteur de 2 M€ au titre du contentieux avec le casino.

## La capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute

Cette provision contribue en revanche à augmenter très nettement la capacité d'autofinancement également appelée épargne brute qui, sous l'effet de l'amélioration très nette des conditions d'exploitation qui vient d'être explicitée, double quasiment entre 2009 et 2010. Elle représente ainsi 17,3 % des produits de fonctionnement contre 9,5 % en 2009 et environ 7 % les années antérieures<sup>7</sup>.

La CAF disponible (déduction faite du remboursement en capital des emprunts et des dettes assimilées) reste cependant très fortement négative (- 1,57 M€). Il convient toutefois de préciser que parmi les « dettes assimilées » figurait en 2010 le règlement de l'acquisition des emplacements de parking de « l'Aigle Bleu » à hauteur de 2 853 050 €. Si l'on analyse donc la CAF nette du remboursement des seuls emprunts bancaires on constate que celle-ci progresse puisqu'elle passe à + 1,66 M€ contre + 0,26 M€ en 2009.

<sup>2</sup> En 2009, moyenne de la strate : 15,8 %.

<sup>3</sup> Dotation globale de fonctionnement

<sup>4</sup> Dotation de solidarité urbaine

<sup>5</sup> Dotation nationale de péréquation

<sup>6</sup> Rapport d'orientations budgétaires 2011, page 30.

<sup>7</sup> Contre une moyenne de la strate de 13 % en 2009, sachant que, selon le cabinet Klopfer, le plancher classiquement retenu se situe à 7 %.



## La dette

En dépit du redressement de la capacité d'autofinancement, la capacité de désendettement de la ville de Briançon reste très dégradée, même si elle s'est nettement améliorée entre 2009 et 2010, passant de 39 à 20,3 années<sup>8</sup> de CAF.

Ce ratio demeure supérieur au seuil de 15 années considéré généralement comme maximal puisqu'il correspond à la durée de vie des équipements que la dette finance. Le cabinet Klopfer estime d'ailleurs dans une étude qu'il a réalisée pour le compte de la ville que cet indicateur « *témoigne donc d'une situation d'insolvabilité* » de la ville.

Toujours selon la même étude, l'encours de dette bancaire, qui se montait à 75,4 M€ au 31 décembre 2010, « *demeure disproportionné au regard des moyens de remboursement dont dispose la ville* »<sup>9</sup>. Elle représente 5 264 € par habitant contre une moyenne de la strate de 958 €.

## Les risques financiers

Au-delà du poids de la dette existante, plusieurs risques pèsent sur la situation financière future de la ville.

Si certains risques évoqués par la chambre dans son avis du 6 juillet 2010 ont disparu depuis ou ont un impact possible qui doit être révisé à la baisse, d'autres demeurent, et se sont même parfois accentués.

### ➤ La SEM « les diables rouges »

La ville a cédé début 2011 les parts qu'elle détenait dans le capital de la société d'économie mixte qui gérait le Hockey club de Briançon, pour un montant de 12 K€.

Ce désengagement a permis à la ville de supprimer le risque qui pesait, en raison de sa qualité d'actionnaire majoritaire, d'être appelée à combler son passif en cas de liquidation de la société, celle-ci connaissant en effet une détérioration de sa structure financière due notamment à la reprise d'une autre société qui conduisait des activités déficitaires de « sponsoring ».

Sa sortie de la SEM a néanmoins eu un coût non négligeable puisque la commune s'est engagée à verser à la nouvelle société une subvention de 350 K€ pendant 3 ans, dont une partie destinée à apurer sa dette.

### ➤ L'acquisition du bâtiment de la DDE

Les dispositions du contrat de vente du bâtiment de la DDE par l'Etat à la commune ont fait l'objet de discussions en vue de supprimer ou de modifier notamment deux clauses qui risquaient de pénaliser financièrement la commune. Un projet d'avenant a été élaboré en ce sens. Il conviendrait donc de le signer rapidement afin que la commune puisse réaliser la transaction avec un opérateur intéressé et encaisser ainsi une recette substantielle sans devoir en reverser une partie à l'Etat.

---

<sup>8</sup> 20,6 années en intégrant la dette relative à l'acquisition du quartier Colaud.

<sup>9</sup> Source : Analyse du cabinet Klopfer, mars 2011.

## ➤ Les forts Vauban

### ○ **Le fort du Randouillet**

En 2007, la commune a racheté à l'Etat ce fort, avec, entre autres, la caserne Colaud.

Dans son avis du 6 juillet 2010, la chambre avait relevé que la commune risquait d'être contrainte de devoir effectuer sur cet ouvrage des travaux de restauration sur un des bâtiments. Le conseil municipal avait en effet accepté par deux délibérations du 27 juin 2007 et du 15 juin 2009 de réaliser ces travaux à la place de l'Etat en contrepartie d'une subvention étatique destinée à couvrir une partie du coût de ces travaux. Dans ce cadre, les marchés déjà souscrits par l'Etat en 2004 devaient être transférés à la commune.

Par deux protocoles d'accord signés le 31 mai et le 7 juin 2011 entre l'Etat et les entreprises attributaires, les marchés ont été résiliés et une étude de la DRAC a par ailleurs conclu à la modification de l'objet des travaux, qui consisteraient désormais seulement en un sauvetage permettant ainsi de maintenir l'enveloppe financière initiale.

Ces travaux figurent parmi les dépenses restant à réaliser 2010 pour un montant de 568 100 €, en contrepartie d'une subvention de 237 500 €, également inscrite en restes à réaliser ; leur exécution est annoncée pour l'automne.

Si ces travaux de sauvetage ont donc bien été intégrés dans le budget communal, tout risque financier n'a pas disparu autour de la propriété de ce fort puisqu'une étude sanitaire actualisée réalisée en avril 2011 par l'architecte des monuments historiques évaluée à 28,6 M€ ou 30,5 M€, selon les options retenues, le coût total des travaux de fortification et de sauvetage de l'ensemble des bâtiments du site.

La question de l'acquisition du fort des Têtes fait naître un risque potentiel de même nature

### ○ **Le fort des Têtes**

Par délibération du 24 septembre 2010, dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense CRSD signé avec l'Etat, la commune s'est engagée à acquérir pour un euro symbolique, outre la caserne Berwick, le fort des Têtes ainsi que d'autres emprises militaires.

Les travaux à réaliser sur ce fort, dont la conservation de certaines parties est en péril, sont également considérables. Une récente étude du ministère de la culture a évalué les travaux à 40 M€ TTC, dont 20 M€ pour les travaux de sauvetage.

Au vu de cette étude et des dégâts accrus constatés sur le site, le Maire a, par un courrier adressé au ministre de la culture et au ministre de la défense<sup>10</sup>, expliqué qu'il ne lui était pas possible d'engager la commune dans une acquisition du fort des Têtes et demandé à l'Etat « *d'assumer la propriété de ce site unique* ».

Pour le moment, le compromis envisagé avec l'Etat consiste à ne pas signer de vente de ce fort en l'absence notamment de projet pour faire « vivre » ce site et de plan de financement afférent car il est évident que les montants estimés des travaux pour ces deux forts dépassent les capacités financières de la commune.

---

<sup>10</sup> Courriers du 20 avril 2011.

A ces risques, s'ajoute bien entendu celui, toujours pendan, lié à la délégation de service public du casino puisque la société qui le gère réclame toujours à la commune plus de 9 millions d'euros d'indemnisation. A ce titre elle a notamment engagé un recours devant le tribunal administratif de Marseille contre l'avis pris l'année dernière par la chambre et déclarant cette dépense non obligatoire.

Ces risques sont mentionnés ici car ils seraient susceptibles, s'ils se concrétisaient, de ralentir de manière plus ou moins importante le processus de retour à l'équilibre actuellement en cours.

## 5 ANALYSE DU BP 2011

### 5-1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de recettes apparaissent sincères et prudentes :

- elles intègrent les notifications officielles relatives aux impôts directs ainsi que celles concernant la DSU et la DNP auxquelles la ville reste éligible ;
- elles prennent en compte, par rapport au réalisé 2010, une diminution de 5 % des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) après le dynamisme de 2009 (+ 40 %) ;
- elles intègrent à la fois l'exonération de la taxe transports pour les fondations d'utilité publique et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et à caractère social, et l'assujettissement nouveau de la SNCF ;
- elles prévoient une diminution de 10 % du prélèvement sur les jeux (soit un produit total attendu de 100 K€ contre 113 K€ en 2010)<sup>11</sup> ;
- elles maintiennent à l'identique (2,175 M€) la dotation de compensation versée par la communauté de communes du Briançonnais (CCB), étant précisé que cette dotation pourrait être amenée à diminuer avec le transfert des compétences Ecole des Beaux Arts, MJC-centre social et cinéma classé Arts et Essais ; l'impact sur le budget de la commune devrait cependant être neutre dans la mesure où cette diminution de recettes viendrait en compensation des charges afférentes aux compétences transférées. Ces charges ont été évaluées à 206 680 K€ par la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- elles prévoient l'attribution par la CCB d'un fonds de concours d'intérêt commun d'un montant équivalent à celui perçu en 2010 (171 716 €) ;
- elles tiennent compte des différents éléments qui ont affecté à la hausse le montant des produits des services et du domaine en 2010, notamment de redevances ou de loyers perçus au titre de plusieurs exercices, ce qui conduit à une diminution des recettes pour 2011 ;
- elles prévoient une stabilité des produits financiers (dividendes de l'EDSB-Electricité Développement Services du Briançonnais).

<sup>11</sup> En 2009, ce prélèvement avait rapporté plus de 284 K€

Au final, les recettes de gestion attendues sont globalement stables par rapport au réalisé 2010.

Les dépenses réelles prévues pour 2011 sont pour leur part globalement en hausse de 2,5 % par rapport au réalisé 2010 mais en baisse de 2,37 % par rapport au BP 2010 (voté le 5 août après avis de la CRC).

Ces dépenses inscrites au BP 2011 apparaissent évaluées globalement de façon sincère et laisser de moins grandes marges de manœuvre que le BP 2010, comme le montre le tableau suivant :

	BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011	Var BP 2011 / Réalisé 2010	Var BP 2011 / BP 2010
Charges à caractère général	3 755 852	3 317 791	3 669 410	10,60%	-2,30%
Charges de personnel	6 758 839	6 481 316	6 697 349	3,33%	-0,91%
Atténuation de produits	85 000	130 003	85 000	-34,62%	0,00%
Autres charges gestion courante	5 212 973	5 077 273	5 256 846	3,54%	0,84%
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>15 812 664</b>	<b>15 006 383</b>	<b>15 708 605</b>	<b>4,68%</b>	<b>-0,66%</b>
Charges financières	3 010 240	2 955 300	2 914 000	-1,40%	-3,20%
Charges exceptionnelles	293 084	271 505	67 013	-75,32%	-77,14%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>19 142 988</b>	<b>18 233 188</b>	<b>18 689 618</b>	<b>2,50%</b>	<b>-2,37%</b>

Source : compte administratif 2010 et BP 2011

Les prévisions de dépenses de personnel affichent une augmentation de 3,33 % par rapport au réalisé 2010 et les autres charges de gestion courante sont en hausse de 3,54 %.

L'augmentation prévue de 10,6 % des charges à caractère général doit, quant à elle, être relativisée. La baisse de 8,7 % affichée en 2010 est en effet ramenée à - 1,73 % après neutralisation des éléments conjoncturels<sup>12</sup>. Si l'on tient compte de cette neutralisation, l'augmentation des dépenses à caractère général au BP 2011 est de 3,5 %.

Les prévisions de charges financières sont en baisse de 1,4 %. Si cette baisse peut sembler de prime abord optimiste, il convient de noter qu'elle résulte de calculs réalisés par le cabinet Klopfer sur la base de l'encours de la dette de la ville au 31 décembre 2010 et des anticipations formées par les marchés début mars 2011.

Par ailleurs, une provision pour risque de 2 M€ a bien été inscrite au compte 68 (*en dépense d'ordre au BP*), conformément à la recommandation de la CRC dans son avis du 6 juillet 2010 de constituer une provision de 6 M€, à raison de 2 M€ pendant 3 ans à compter de 2010, dans le cadre du contentieux avec le casino.

Au final, la section de fonctionnement du BP 2011 apparaît globalement présentée de façon sincère, tant en recettes qu'en dépenses, même si, comme cela a déjà été souligné, quelques marges de manœuvre subsistent encore à ce niveau.

<sup>12</sup> Notamment : moindres dépenses de déneigement (-89 K€) pour des raisons climatiques et moindres dépenses de chauffage liée au phénomène de régularisation du paiement du dernier trimestre de l'exercice N sur l'exercice N+1.

## 5-2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'importance des dépenses 2010 restant à réaliser (7 292 487 €) s'explique pour l'essentiel par les conditions d'adoption du budget primitif 2010 qui ont retardé sa mise en œuvre définitive. Nombre de projets n'ont ainsi pas pu être lancés à temps et notamment avant le début de la période hivernale.

Ces dépenses d'investissement restant à réaliser sont d'ailleurs désormais engagées, à de rares exceptions près, dont une dépense qui sera évoquée dans la partie consacrée aux propositions.

Parmi ces reports, la commune a maintenu en dépenses l'inscription de la somme de 1,1 M€, correspondant au montant du solde restant dû, déduction faite de l'acompte réglé en 2010, de l'acquisition du quartier Colaud.

Cette inscription paraît justifiée tant que la proposition d'étalement de l'Etat n'a pas été prise en compte officiellement dans un acte notarié modificatif, acte dont la nécessité est soulignée par le trésorier payeur général (TPG) lui-même dans son courrier du 13 octobre 2010. De surcroît le dernier courrier du TPG ne règle toujours pas le problème du paiement des intérêts qui pourraient être dus en cas de mise en œuvre de l'échelonnement qu'il propose à nouveau.

Du côté des recettes, les prévisions liées aux cessions d'immobilisation sont évaluées dans le BP 2011 de façon particulièrement prudente.

Ces recettes prévisionnelles qui se montent à 844 380 € sont liées, pour l'essentiel, à la vente d'une propriété municipale dite « Les Mouettes » pour un prix de 716 380 €. Un compromis a été signé en ce sens le 9 mars 2011.

Dès lors, les inscriptions en dépenses et en recettes figurant à la section d'investissement n'appellent pas de remarque particulière au niveau de leur sincérité.

Il convient par ailleurs de noter que les ressources propres de la commune apparaissent suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir sur l'exercice.

Au final, le déséquilibre du BP 2011 se monte effectivement, toutes sections confondues, à 1 463 663 €.

## 6 LES PROPOSITIONS DE LA CHAMBRE POUR REEQUILIBRER CE BUDGET

Le déséquilibre prévisionnel du BP 2011 marque une légère baisse par rapport à celui qui avait été arrêté in fine l'année dernière à la suite de la saisine de la CRC (déséquilibre prévisionnel de 1,5 M€ au BP 2011 contre un peu plus de 2 M€ au BP 2010).

La chambre dans son précédent avis avait cependant clairement inscrit le rétablissement de l'équilibre budgétaire de la commune dans une perspective pluriannuelle et plus précisément sur 3 exercices (2010, 2011, 2012).

Dans ce contexte, la réduction du déséquilibre qui apparaît au BP 2011 voté par le conseil municipal semble insuffisante pour que la perspective d'un rééquilibrage du budget de la commune en 2012 puisse être considérée comme suffisamment réaliste.

Il convient donc de chercher des sources d'économies dans le BP 2011 voté par le conseil municipal afin de tenter d'en diminuer le déséquilibre.

Ces économies doivent être suffisamment volontaristes pour pouvoir s'approcher dès cette année de l'équilibre.

En effet, l'octroi d'une nouvelle subvention de l'Etat n'est pas acquis et des risques financiers importants, précédemment rappelés, pèsent sur la situation future de la commune.

## 6-1 EN FONCTIONNEMENT

Le cabinet Klopfer a donc réalisé récemment pour le compte de la commune une étude financière prospective destinée à étudier, sur la base de trois scénarios possibles plus ou moins optimistes, la capacité de la commune à rétablir l'équilibre de ses finances.

Dans le scénario intermédiaire, la ville serait en mesure de faire face à ses engagements (en restant toutefois exposée au risque casino). Ce scénario repose sur une progression de 1,5 % par an des bases fiscales, **une croissance de 2,5 % par an des dépenses de fonctionnement** et 2, 4 M€ de cessions immobilières sur la période 2011-2014.

Les dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2011 affichent une augmentation de 2,5 % compatible, donc, avec ce scénario, ainsi qu'avec les principes fixés dans le rapport sur les orientations budgétaires qui retenait également, en sa page 52, l'hypothèse d'un rythme de progression des dépenses de fonctionnement, dans leur ensemble, plafonné à + 2,5 %.

La nécessaire réduction du déséquilibre global affiché au BP impose cependant un effort supplémentaire de maîtrise des dépenses au niveau de la section de fonctionnement.

Le rapport Klopfer précité rappelle en effet l'importance stratégique que revêt, pour la commune de Briançon, la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, pour améliorer son épargne brute et, par voie de conséquence, sa capacité de désendettement.

*Le rapport indique ainsi que « l'un des principaux enjeux pour les années à venir tient à la pérennité des facteurs de reconstitution de l'épargne brute qui ont joué en 2010. Si les anticipations de marché incitent plutôt à un optimisme mesuré s'agissant des frais financiers, le maintien de la DSU et de la DNP et l'évolution des bases fiscales sont incertains. Il appartiendra par conséquent à la ville d'actionner autant que possible le seul levier qu'elle a pleinement à sa disposition, c'est-à-dire la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement (hors intérêts) ».*

Il apparaît par ailleurs que si les dépenses de fonctionnement progressent de 2,5 % dans le BP 2011, cette progression atteint 4,68 % au niveau des dépenses de gestion. Autrement dit l'absence de progression des frais financiers contribue de manière essentielle à contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2011. Une telle situation risque de ne pas se reproduire l'année prochaine.

Pour l'ensemble de ces raisons il apparaît nécessaire d'identifier les marges de manœuvre disponibles en matière de dépenses de fonctionnement.

Tel est le cas au niveau des dépenses à caractère général. Ces dernières sont en effet en augmentation, après neutralisation des moindres dépenses de déneigement en 2010 et de la régularisation des dépenses de chauffage, de 3,5 %.

Cette augmentation globale de 3,5 % est donc supérieure au plafond d'augmentation de 2,5 % annoncé lors du débat d'orientation budgétaire.

En outre, il s'avère que l'objectif de - 5 % fixé dans ce même débat d'orientation s'agissant des charges de fonctionnement des services (c'est à dire les charges directement maîtrisables par les services, hors dépenses contraintes) n'a pas été appliqué en référence aux dépenses réalisées en 2010 mais par rapport au BP 2010.

Par ailleurs, si l'on pose l'hypothèse haute d'une inflation à 2 %, la progression hors inflation est d'environ + 50 K€.

Au final, il apparaît qu'un certain nombre de postes de dépenses directement maîtrisables par les services (fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement, fournitures administratives, autres matières et fournitures...) augmentent fortement par rapport au réalisé 2010, dans une fourchette pouvant aller de 28 à 88 %.

L'analyse des dépenses engagées au 16 juin 2011 montre, en outre, que la plupart de ces postes de dépenses ne sont quasiment pas en dépassement en rythme annuel, et que certains sont même en situation de sous-consommation théorique.

Le tableau ci-dessous recense plusieurs exemples qui illustrent cette situation :

	CA 2010	BP 2011	variation en %	Différence en €	Engagement en % (1)
<b>011 charges à caractère général</b>					
Fournitures d'entretien	13 342,48	16 550,00	24,04	3 207,52	43,0
Fournitures de petit équipement	47 773,70	90 159,00	88,72	42 385,30	55,3
Fournitures administratives	6 854,67	9 979,00	45,58	3 124,33	21,6
Fournitures scolaires	60 732,86	63 484,00	4,53	2 751,14	42,1
Autres matières et fournitures	72 894,61	93 779,00	28,65	20 884,39	46,7
Autres biens mobiliers	4 477,63	7 638,00	70,58	3 160,37	7,4
Autres frais divers	2 819,73	10 243,00	263,26	7 423,27	14,7
Divers (compte 6228)	11 939,31	30 686,00	157,02	18 746,69	42,4
Annonces et insertions	33 873,50	36 686,00	8,30	2 812,50	32,9
Divers (compte 6238)	4 261,79	10 460,00	145,44	6 198,21	21,0
Transports de biens	143,52	2 100,00	1 363,21	1 956,48	19,9
<b>Total</b>				<b>112 650,20</b>	

(1) Dépenses engagées au 16 juin 2011, soit en théorie 45,8 % des dépenses votées

Ces seuls exemples montrent qu'un gel des dépenses sur ces postes par rapport au réalisé 2010 permettrait de dégager 112 K€ d'économies.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il apparaît donc possible d'économiser globalement 100 K€ sur les dépenses à caractère général, par rapport aux prévisions figurant au BP 2011 voté par la commune.

La section d'investissement intègre d'importants montants au niveau des dépenses d'équipement qui sont, pour partie, constituées de restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent et, pour une autre partie, de projets nouveaux.

Le tableau ci-après en dresse le détail :

	RAR 2010	Dépenses nouvelles 2011	Total 2011	Pour mémoire dépenses 2010
Immo. incorporelles	588 350	185 916	774 268	61 900
Subv. versées	19 784	12 000	31 784	17 460
Immo. corporelles	957 713	929 790	1 887 503	499 040
Immo. en cours	4 626 640	4 122 892	8 749 532	461 047
Total dép. équipement	6 192 487	5 250 600	11 443 087	1 039 447

Aux 6,2 M€ de dépenses d'équipements restant à réaliser s'ajoutent donc plus de 5 M€ de nouvelles dépenses d'équipements. Il convient toutefois de préciser que les 1 M€ de dépenses d'équipement de 2010 qui apparaissent dans le tableau ne prennent pas en compte certaines dépenses d'investissement qui ont été assimilées au remboursement d'une dette (Parking Aigle Bleu pour 2,8 M€, tranche de la dette Colaud payée en 2010 à hauteur de 300 000 €) ainsi que le reversement d'une subvention attribuée par l'Etat pour la réalisation d'une bibliothèque municipale (144 000 €).

Parmi les dépenses d'investissement restant à réaliser au titre de 2010 figure une dépense de 323 278 € (chapitre 23) au titre des « *travaux réseaux viabilisation secteur Pramorel* ». Ces travaux ne sont pas engagés. En tout état de cause ils généreraient, s'ils l'étaient, des recettes sous forme de participations à la réalisation de ces travaux par les propriétaires concernés. La dépense apparaît donc pouvoir être supprimée.

Les dépenses nouvelles sont également liées à des projets qui sont clairement identifiés et individualisés. Parmi ceux-ci figurent plusieurs projets liés au contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) mais un d'entre-eux ne semble pas véritablement d'actualité ni cohérent avec la situation financière de la ville de Briançon.

Il s'agit de différents travaux et dépenses de muséographie liés au projet de création d'un espace dédié au passé stratégique et militaire de Briançon (fiche 6 du CRSD). Le lieu d'implantation de ce projet n'est cependant pas encore définitivement arrêté, malgré une étude déjà réalisée par la CCB qui identifie deux sites. Une inscription de ce projet au budget 2011 apparaît donc pour le moins prématurée. La situation financière de Briançon impose par ailleurs à cette commune de consacrer ses moyens à des projets d'investissement réellement prioritaires ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Une dépense de 598 000 € a été inscrite à ce titre au BP au chapitre 23 avec en recettes 400 000 € de subventions attendues (chapitre 13). Le report de ce projet dégagerait donc une économie nette de 198 000 €.



La chambre propose donc de supprimer cette dépense et la recette qui lui correspond. Cette suppression serait susceptible, selon le Maire de poser problème au niveau du CRSD qui doit en théorie être totalement exécuté en juillet 2012. Il serait cependant paradoxal d'inciter la commune à se lancer dans des opérations coûteuses au seul motif qu'elle risquerait dans le cas contraire de perdre des subventions. Il est en outre possible de prolonger l'exécution d'un CRSD de un à deux ans lorsque certains projets ne sont pas réalisés dans les délais initiaux pour des raisons justifiées, ce qui serait bien le cas en l'espèce.

Par ailleurs, au-delà de cette économie ponctuelle au niveau des dépenses nouvelles de la section d'investissement d'un montant net total de 198 000 €, d'autres économies en dépenses d'investissement pourraient être trouvées à hauteur globalement de 100 000 € au sein du chapitre 23 parmi la longue liste des nombreux projets prévus, dont l'urgence n'apparaît pas toujours avec une même évidence.

Au total la chambre estime qu'une économie nette de 621 278 €<sup>13</sup> pourrait être dégagée en investissement au chapitre 23.

L'ensemble des propositions de la chambre en fonctionnement et en investissement permettrait ainsi de ramener le déséquilibre de la section d'investissement du budget 2011 à 742 385 €, **l'objectif final étant que la commune de Briançon présente et exécute en équilibre son budget 2012.**

**Par ces motifs :**

**La chambre,**

- Article 1<sup>er</sup> :** DECLARE la saisine de la préfète des Hautes-Alpes recevable ;
- Article 2 :** CONSTATE que le budget primitif 2011 de la commune de Briançon présente un déséquilibre réel de sa section d'investissement de 1 463 663 € ;
- Article 3 :** DEMANDE au conseil municipal de prendre, dans le délai d'un mois à partir de la communication du présent avis, une nouvelle délibération rectifiant le budget initial à partir des propositions de la chambre régionale des comptes, synthétisées dans le tableau annexé au présent avis ;
- Article 4 :** DEMANDE au maire de la commune de transmettre cette délibération dans les huit jours de son adoption à la préfète des Hautes-Alpes et à la chambre régionale des comptes ;
- Article 5 :** DEMANDE au maire de transmettre à la chambre régionale des comptes les décisions modificatives ainsi que le budget supplémentaire 2011 ;

Le présent avis sera notifié :

- à la préfète du département des Hautes-Alpes,
- au maire de la commune de Briançon,
- ainsi qu'au comptable de la commune de Briançon, sous-couvert du directeur départemental des finances publiques des Hautes-Alpes.

---

<sup>13</sup> 323 278 € plus (598 000 € moins 400 000 €) plus 100 000 €

Fait et délibéré par la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte-D'azur par M. Bertrand Schwerer, président de la chambre, MM. Bernard Debruyne, Daniel Gruntz, présidents de section, Mme Hélène Motuel-Fabre, présidente de section, M. Jean-Michel Sansoucy, premier conseiller, M. Marc Larue, président de section rapporteur et Mme Sandrine Faivre-Pierret, premier conseiller rapporteur.

Le vingt deux juin deux mille onze.

Le président de section  
rapporteur



Marc Larue

Le premier conseiller  
rapporteur



Sandrine Faivre-Pierret

Le président de la chambre



Bertrand SCHWERER

**ANNEXE 1 : PROPOSITIONS DE LA CRC POUR LE BUDGET 2011  
DE LA COMMUNE DE BRIANÇON**

BP 2011 BUDGET PRINCIPAL	Chap.	BP 2011 Voté	Propositions CRC	BP corrigé
--------------------------	-------	-----------------	---------------------	---------------

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>				
Charges à caractère général	011	3 669 410	-100 000	3 569 410
Charges de personnel	012	6 697 349		6 697 349
Autres charges de gestion courante	65	5 256 846		5 256 846
Charges financières	66	2 914 000		2 914 000
Charges exceptionnelles	67	67 013		67 013
Atténuations de produits	014	85 000		85 000
Virrement à la section d'investissement	023		100 000	100 000
Opérations d'ordre de transfert entre sections	42	3 251 866		3 251 866
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 941 484</b>	<b>0</b>	<b>21 941 484</b>

**RECETTES**

Produits des services et du domaine	70	1 770 427		1 770 427
Impôts et taxes	73	13 427 630		13 427 630
Dotations et participations	74	5 451 324		5 451 324
Autres produits de gestion courante	75	729 627		729 627
Produits financiers	76	255 835		255 835
Produits exceptionnels	77	40 770		40 770
Atténuation de charges	013	166 500		166 500
Opérations d'ordre de transfert entre sections	42	99 371		99 371
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 941 484</b>		<b>21 941 484</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>				
Immobilisations incorporelles	20	774 268		774 268
Subventions d'équipement versées	204	31 784		31 784
Immobilisations corporelles	21	1 887 503		1 887 503
Immobilisations en cours	23	8 749 532	-1 021 278	7 728 254
Emprunts et dettes assimilées	16	3 345 000		3 345 000
Participations et créances rattachées	26	9 390		9 390
Opé. d'ordre de transfert entre sections	40	99 371		99 371
Opérations d'ordre patrimoniales	41	3 112 618		3 112 618
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>18 009 466</b>	<b>-1 021 278</b>	<b>16 988 188</b>

**RECETTES**

Subventions d'investissement	13	4 271 042	-400 000	3 871 042
Emprunts et dettes assimilées	16	5 000		5 000
Dotations et fonds divers	10	4 338 709		4 338 709
Immobilisations corporelles	21	279 096		
Immobilisations en cours	23	104 739		104 739
Produits des cessions d'immo.	24	844 380		844 380
Virrement de la section de fonctionnement	021		100 000	100 000
Opé. d'ordre de transfert entre sections	040	3 251 866		3 251 866
Opérations d'ordre patrimoniales	041	3 112 618		3 112 618
Solde de la section d'inv. Reporté	001	338 353		338 353
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>16 545 803</b>	<b>-300 000</b>	<b>16 245 803</b>
<b>Résultat investissement</b>		<b>-1 463 663</b>	<b>721 278</b>	<b>-742 385</b>

